

ciété et ne pas en refuser la jouissance à ces catégories intéressantes de citoyens.

3°. Le Conseil-Général a adopté une mesure prise dans l'intérêt des Cercles et qui diminue la part des droits d'entrée lui revenant sous le titre d'honoraire d'enregistrement. C'est un sacrifice que le Conseil-Général a été heureux de s'imposer pour faciliter le recrutement de nos Cercles.

4°. On a mieux défini les formalités que les membres de la Caisse des Malades doivent remplir pour toucher l'indemnité à laquelle ils ont droit en cas de maladie, ainsi que les obligations du médecin lorsque les membres du Cercle ont décidé par règlement que le médecin est astreint à donner les soins ou simplement à faire la visite.

5°. On a également autorisé les Cercles à faire de nouvelles circonscriptions pour les visites de médecin et à y nommer des visiteurs, pour rendre ces visites plus faciles.

6°. Le Bureau Exécutif a été autorisé à recevoir les fonds disponibles des Cercles, qui désiraient placer leurs capitaux et trouver ainsi un taux d'intérêt plus rémunérateur, tout en ayant une sécurité absolue.

7°. En vertu de l'article 32 des statuts de la Société, les membres fondateurs devaient cesser après la première session du Conseil Général de faire partie de ce conseil. Cet article a été modifié sur la proposition du Bureau Exécutif, et les délégués des Cercles ont voté un amendement qui confère aux fondateurs la qualité de membre du Conseil Général à vie. Cette décision est des plus sages : elle est le témoignage d'une juste récompense des services rendus à la Société par les membres fondateurs et nous n'avons pas besoin de dire qu'elle a été prise à l'unanimité.

Le Conseil-Général a approuvé d'une manière spéciale l'emploi et les placements de fonds effectués au nom de la Société.

Le Comité des Finances s'est occupé avec un soin minutieux d'examiner quelle était la valeur des placements réalisés par le Bureau Exécutif et il a constaté avec une grande satisfaction que cette partie de l'administration avait été conduite avec une prudence et une sagesse remarquables, de manière à obtenir l'intérêt le plus élevé, tout en offrant toutes les garanties désirables pour avoir des placements de tout repos et toujours d'une réalisation presque immédiate en cas de besoin.

Le Comité de Finance a suggéré l'idée au Conseil-Général d'offrir au Président Général, M. H. Laporte, un objet d'art comme un faible témoignage de la reconnaissance de la Société pour le zèle, et le dévouement

que celui-ci n'a cessé de montrer en faveur de l'Alliance Nationale. Cette proposition a été accueillie à l'unanimité et votée avec enthousiasme.

Le Conseil Général a été d'avis de réélire l'ancien Bureau. Certes ce n'était pas que, parmi tous les délégués présents à la Convention, on eut quelque peine à trouver des officiers capables, intelligents et dévoués. On n'avait que l'embaras du choix. Mais le Conseil a pensé que la réélection des anciens membres, à l'exception de ceux qui ont décliné cette charge, s'imposait, car ils avaient tous payé si largement de leur personne, montré tant de courage et de vaillance, qu'il était difficile de ne pas leur en témoigner quelque reconnaissance. C'est avec un profond sentiment de regret que avons vu deux des principaux membres de l'ancienne administration MM. J. Contant et J. E. Marceff refuser, pour des raisons personnelles, l'honneur qui leur était fait. Nous savons que leur concours dévoué reste acquis à la société.

Les officiers élus sont :

*Prés.-Gén.*—M. H. Laporte.

*1er V. P. G.*—A. C. Decary.

*2me V. P. G.*—E. Paquette.

*Sec.-Gén.*—L. J. D. Papineau.

*Trés.-Gén.*—Alf. St-Cyr.

*Méd. en Chef.*—T. Cypihot.

*Aviseur Légal.*—S. Beaudin, C.R.

*Directeurs.*—J. R. Savignac, F. G. Crépeau, L. G. Lapointe, J. Lambert, A. G. H. Beïque.

*Bureau Médical.*—A. F. Jeannotte et J. U. Lalonde.

*Auditeurs.*—Ov. Bourdon et R. Tourangeau.

*Com.-Ord.*—N. Lapointe.

*Int.-Gén.*—A. Ladouceur.

Comme le Conseil Général avait décidé de créer une nouvelle fonction de Vice-Président, par suite de l'augmentation croissante de notre société, il y avait trois membres nouveaux à élire.

On a fait, en nommant MM. E. Paquette, A. G. H. Beïque, M. D., et Joseph Lambert, d'excellents choix. Tous sont connus pour des mutualistes distingués, et pour des conseillers sages et prudents. M. Paquette aura mission de représenter plus particulièrement les intérêts de Québec.—M. Beïque, ceux des Cantons de l'Est. Quand à M. Joseph Lambert, ancien président de l'Union St-Joseph, président du Congrès des Sociétés de Secours Mutuel, catholiques et canadiennes-françaises, c'est un de nos membres les plus actifs et les mieux qualifiés. Nous sommes heu-